

MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15
Courriel: Mairie.Dausse@free.fr

Nombre de membres en exercice :15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant participé au vote : 14

SÉANCE DU 23 juin 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-trois juin à 20 H 30 le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUERIN, Maire.

***Présents: MMES ANDRIEU, GILLES, MARCHIPONT, LAPORTE, GRENIER, & VIALLAT ;
MRS. BROUAT, BORIE, CAVAILLÉ, CAZETTE, DELMAS, DEVROUX, GUERIN & PASQUIER***

Excusés : Madame POMMIES Martine

Secrétaire de Séance : M BORIE Sébastien

ORDRE DU JOUR

- Attribution logement dessus coiffeuse
- Abandon de créance « Ode et Sens » et « SAS Maryse »
- Achat lecteur de puce SIVU Chenil (240€)
- Budget 2020 : Vote des 3 taxes
- Membre CCID Dausse et FVL -CIID
- Commissions communautaires (Répartition) - URGENT
- Contrat de travail Madame GUILLEMAND Patricia
- Travaux presbytère
- Questions diverses

La séance a été ouverte sous la Présidence de M GUERIN Gilbert, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur BORIE Sébastien ;

Monsieur le Maire souligne qu'il est nécessaire de rajouter un point sur l'ordre du jour suite au courrier reçu ce jour

- ❖ Demande d'installation temporaire pour le restaurant « la petite auberge » d'une

terrasse sur les places de parking situés devant le restaurant.

Les conseillers ont accepté l'ajout de ce dernier point.

2-REMERCIEMENTS DE MONSIEUR DELMAS

Monsieur DELMAS a tenu de remercier tous les élus qui l'ont soutenu de quelque forme que ce soit, pour la période difficile qu'il a passé.

2-PRÉSENTATION DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la secrétaire de mairie en remplacement de Madame Nadine GAUDRY puis tour à tour chacun s'est présenté.

2020-14

ATTRIBUTION DU LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vacance du logement situé 84 route de Villeneuve et ce depuis le 10 avril 2020.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BORIE Sébastien délégué au logement.

Monsieur BORIE Sébastien expose le fait que deux logements appartenant à la commune sont vacants.

- 1) Logement 1 - sis 84 route de Villeneuve 47140 DAUSSE Loyer de 380€
- 2) Logement 2 - sis 58 avenue Pierre Fournie 47140 DAUSSE Loyer prévisionnel 550€

Le logement 1 a reçu 2 visites dont une était uniquement en logement d'urgence pour une famille qui venait de la Réunion et l'autre était une femme seule qui désire se rapprocher de son lieu de travail (Penne d'Agenais).

La commission communale a opté d'attribuer ce logement à cette dernière Madame TOULZA Delphine car la famille ne serait restée que très peu de temps, en attente de validation par le Conseil Municipal par délibération.

Le logement 2 ne peut être attribué dans l'immédiat car il nécessite des travaux.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur BORIE et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE 14 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSENTION:

1. l'attribution du logement sis 84 route de Villeneuve à Madame TOULZA Delphine
2. de fixer le loyer mensuel à 380 euros, basé sur l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2019, indice moyen 130.57 (conformément au bail de location, le loyer pourra être révisé chaque année au 1^{er} juillet).
3. de requérir la somme de 380€ correspondant à un mois de caution à la signature du bail.
4. d'autoriser le Maire à signer le bail de location à intervenir et à établir l'état des lieux.

4 ABANDON DE CRÉANCES POUR LES COMMERCES « Ode et Sens » et « SAS Maryse »

Monsieur le Maire relate qu'en cette période de crise COVID 19 les deux commerces ont dû fermer sur ordre gouvernemental, de ce fait aucune recette n'a pu être enregistrées par ces commerçants il y a lieu d'abandonner les créances de deux mois de loyers soit avril et mai. Monsieur le Maire signale toutefois que, malgré la difficulté de la situation, qu'aucun responsable de ces commerces n'est venu réclamer des aides.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE 14 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSENTION : l'abandon de créances des deux mois avril et mai pour les 2 commerces soit 1.032,26€

2020-15

ACHAT DU LECTEUR DE PUCE ELECTRONIQUE AU SIVU CHENIL

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un lecteur de puce électronique auprès du SIVU Chenil du Lot & Garonne d'un montant de 240€.

Afin d'expliquer au mieux ce besoin Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur DEVROUX Éric pour l'exposé du sujet.

Monsieur DEVROUX explique que malheureusement il y a beaucoup d'abandon de chien sur le secteur et que ce lecteur de puce permettra d'identifier le propriétaire de l'animal, ce qui facilitera la restitution des animaux aux maîtres concernés.

La commune a également créé un compte sur PET ALERT pour la diffusion d'alerte des animaux errants. Il sera utile de prévoir un local sur la commune pour les animaux en attente de restitution.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE 14 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSENTION :

1. Décide de confirmer sa commande pour l'achat d'un lecteur de puce électronique au prix de 240€
2. Dit que cette dépense sera inscrite au budget 2020- section investissement – article 2188 – vu le caractère de durabilité de cet équipement.

2020-16

VOTE DES DEUX TAXES

Monsieur le Maire explique que cette année il n'est plus nécessaire de voter le taux sur la taxe d'habitation, seules les taxes sur le foncier bâti, et le foncier non bâti sont à voter.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes car en cette année difficile liée à la COVID 19, il serait singulier d'augmenter ces dernières.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020 du fait de cette année difficile liée à la COVID 19

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Taxe foncière bâti = **10,30%**

Taxe foncière non bâti = **71.16%**

Article 2 : Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Article 3 : Constate que la délibération est approuvée à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

2020-17

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES CCID ET CIID

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur des services fiscaux une liste de contribuable de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé :

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms ;

RENOUVELLEMENT CCID

Titulaires

Noms	Prénoms	Date de naissance	Lieux de naissance
PASQUIER	Jean-Pierre	13 mars 1964	Villeneuve/lot
DEVROUX	Eric	31 janvier 1965	Villeneuve/lot
BALDET	Marie-Françoise	8 août 1943	Marsalès
AZZOPARDI	Laurence	8 octobre 1968	Lisieux
BORIE	Sébastien	8 avril 1976	Villeneuve/lot
VITRAT	Armelle	13 octobre 1970	Périgueux
GILLES	Chantal	11 août 1955	Villeneuve/lot
BOYER	Jean-Pierre	30 août 1965	Villeneuve/lot
LLORCA	Anne-Marie	24 décembre 1960	Fumel
COSETTINI	Aude	29 août 1983	Tonneins

Extérieurs commune

CAVILLE	Bernard	14 janvier 1962	Villeneuve/lot
ROUQUIER	Eric	16 juillet 1948	Villeneuve/lot

Suppléants

Noms	Prénoms	Date de naissance	Lieux de naissance
ROQUES	Francis	23 septembre 1964	Villeneuve/lot
TANCOGNE	Carole	12 février 1964	Villeneuve/lot
ANDRIEU	Huguette	3 janvier 1944	Dausse
GILIS	Claire	15 juin 1982	Villeneuve/lot
PEREZ	Eric	9 février 1973	Villeneuve/lot
BAYLE	Jean-Marc	8 août 1962	Villeneuve/lot
ACEDO	Pascal	22 novembre 1970	Libourne
GRENIER	Lucien	23 avril 1940	Villeneuve/lot
DELMAS	Jean-Pierre	8 décembre 1947	Penne d'Agenais
FOURNIE	Claude	19 décembre 1942	Dausse

Extérieurs commune

BATAILLEY	Gilles	17 juillet 1960	Bordeaux
GUILLEMAND	Patricia	8 octobre 1961	Paris

CIID

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la communauté des communes Fumel Vallée du lot qui consiste à la nomination d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de DAUSSE à la CIID.

Mme Valérie GRENIER et M. Jean-Pierre PASQUIER se proposent pour siéger à cette commission.

Proposition commissaires CIID FVL 2020								
Commune de DAUSSE								
Civilité	Nom	Prénom	Né(-e)- le	à	Adresse	CP	Commune	Adresse mail
Mme	GRENIER	Valérie	15/02/1966	VILLENEUVE/LOT	2048, ROUTE DE VILLENEUVE	47140	DAUSSE	grenier.valou47@gmail.com
Mr	PASQUIER	Jean-Pierre	13/03/1964	VILLENEUVE/LOT	1257, ROUTE DE TREMONS	47140	DAUSSE	ppasquier13@orange.fr

Le résultat ci-dessus sera transmis à Fumel Vallée du Lot dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal approuve ce choix à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

1 RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est urgent de désigner les délégués aux diverses commissions intercommunales.

Suite à différents échanges, il a été retenu ce qui suit :

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES - 2020/2026							
COMMUNE DE DAUSSE							
Commissions	Noms	Prénoms	Date de naissance	Adresses	Fixes	Portables	Mails
INFRASTRUCTURES ET GRANDS PROJETS	CAZETTE	Fabrice	06/01/1968	260 avenue Super Dausse - 47140 Dausse	05 53 01 47 58	06 81 01 63 47	fabrice.cazette@groupebcb.fr
	DELMAS	Jean-Pierre	08/12/1947	2 route de St Léger - 47140 Dausse	05 53 41 27 31	06 79 95 84 09	jpdelmas@hotmail.fr
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE-AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	BORIE	Sébastien	08/04/1976	285 route de Tremons - 47140 Dausse		06 79 24 42 14	isabelle.levgues@orange.fr
	BROUAT	Michel	02/03/1945	640 route de Bel Air - 47140 Dausse		06 72 44 70 45	michel.brouat@orange.fr
ENFANCE ET JEUNESSE	GRENIER	Valérie	15/02/1966	2048 route de Villeneuve - 47140 Dausse	05 53 71 01 94	06 16 93 31 68	grenier.valou47@gmail.com
	MARCHIPONT	Yolande	12/02/1951	213 avenue de Super Dausse - 47140 Dausse	05 53 41 36 61	06 79 59 38 65	j-p-y.marchipont@orange.fr
FINANCES ET BUDGET	CAVAILLÉ	Bernard	14/01/1962	Picard - 47140 Tremons		06 09 58 88 12	bbcpi@wanadoo.fr
	PASQUIER	Jean-Pierre	13/03/1964	1257 route de Tremons - 47140 Dausse	05 53 41 20 87	06 81 43 62 18	ppasquier13@orange.fr
ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	LAPORTE	Patricia	04/01/1974	534 route de Villeneuve - 47140 Dausse		07 72 25 00 22	patricia.laporte@wanadoo.fr
	PASQUIER	Jean-Pierre	13/03/1964	1257 route de Tremons - 47140 Dausse	05 53 41 20 87	06 81 43 62 18	ppasquier13@orange.fr
TOURISME	POMMIES	Martine	24/01/1964	894 route de Tremons - 47140 Dausse		06 84 42 42 19	pomme2@orange.fr
	MARCHIPONT	Yolande	12/02/1951	213 avenue de Super Dausse - 47140 Dausse	05 53 41 36 61	06 79 59 38 65	j-p-y.marchipont@orange.fr
TRAVAUX VOIRIES	DEVROUX	Éric	31/01/1965	71 rue du 19 mars 1962 - 47140 Dausse	05 53 40 19 46	06 83 55 27 38	dvrx@orange.fr
	GRENIER	Valérie	15/02/1966	2048 route de Villeneuve - 47140 Dausse	05 53 71 01 94	06 16 93 31 68	grenier.valou47@gmail.com
CULTURE	ANDRIEU	Huguette	03/01/1944	11 avenue Testut - 47140 Dausse	05 53 41 27 02	06 49 17 96 63	
	GILLES	Chantal	11/08/1955	47 route de Tournon - 47140 Dausse	05 53 49 35 41	06 79 73 85 08	m.chantal@live.fr
SPORT	BORIE	Sébastien	08/04/1976	285 route de Tremons - 47140 Dausse		06 79 24 42 14	isabelle.levgues@orange.fr
	VIALLAT	Marie-Hélène	03/04/1960	155 avenue André Testut - 47140 Dausse	05 53 41 49 26	06 78 87 30 60	mhviallat@yahoo.fr
SANTÉ							

Le résultat de ces désignations sera transmis à Fumel Vallée du Lot dans les meilleurs délais.

2-CONTRAT DE TRAVAIL Mme GUILLEMAND PATRICIA

Madame GAUDRY Nadine est en congé maladie jusqu'au 12 juillet 2020 inclus. En son absence il est nécessaire de la remplacer car la mairie ne peut rester fermée. Monsieur le Maire signale qu'il a recruté Mme GUILLEMAND Patricia à compter du 16 juin 2020 en remplacement de Mme GAUDRY Nadine pour un CDD jusqu'au 17 juillet 2020 pour 13H50 par semaine.

Ses horaires sont les mardis de 9H à 12H et de 13H30 à 17H, les jeudis et vendredis de 13H30 à 17H. Le contrat sera envoyé à la sous-préfecture

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Constate que la délibération est approuvée à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

3- TRAVAUX DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vacance du logement situé au presbytère qui nécessite de nombreux travaux. La mairie a déjà reçu trois devis de peinture.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame GRENIER Valérie membre à la commission « Bâtiments Communaux ».

Cette dernière explique qu'elle rencontre des difficultés à trouver des artisans afin d'effectuer les travaux au plus vite. Madame GRENIER Valérie continue de chercher divers artisans en peinture, électricité, plomberie pour obtenir des devis comparatifs.

4- TERRASSE DU RESTAURANT « LA PETITE AUBERGE »

Comme précisé à l'ouverture de séance le rajout d'un point à l'ordre du jour, Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier de la part de la gérance du restaurant « La petite Auberge » demandant l'autorisation d'installer une terrasse en bois devant le restaurant occupant 2 places de parking.

Le conseil après avoir statué accède à la demande sous conditions

- ✓ La signature de la convention d'occupation du domaine et installation d'une terrasse
- ✓ D'installer des barrières de sécurité
- ✓ Uniquement pendant la période estivale

Monsieur le Maire signale qu'il fera signer cette convention par tous les membres de la SCI Erika.

Le Conseil Municipal approuve ce choix à 12 voix pour, 0 contre et 2 abstentions

5-ANNULATION DES MARCHÉS NOCTURNES

- Monsieur le Maire préfère annuler cette année les marchés nocturnes pour ne pas prendre de risque lié à la COVID 19
- Le comité des fêtes organise avec quelques producteurs la vente de plats à emporter.
- Monsieur DELMAS demande s'il est possible de rouvrir la pétanque
 - Probablement le 02/07/2020 sachant que la distanciation sociale sera respectée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 00